



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides communautaires

Question écrite n° 51255

Texte de la question

M. Alain Marleix interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le transfert de l'autorité de gestion du Feader (fonds du second pilier de la PAC) vers les régions. Une convention doit être établie dans chaque région, ce document devant être signé par l'État et par la collectivité régionale. Les premiers engagements d'attribution des aides Feader pourront être réalisés dès la signature de cette convention. Il lui demande de lui préciser, afin de ne pas pénaliser la profession agricole, quand devraient être mises en œuvre les nouvelles modalités de gestion, en particulier pour les aides à l'installation et à la modernisation des bâtiments d'élevage.

Texte de la réponse

Afin d'assurer la continuité des politiques de développement rural en 2014, sans attendre l'approbation des nouveaux programmes 2014-2020, et en confiant effectivement le pilotage du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) aux régions dès le 1er janvier 2014, le ministre en charge de l'agriculture a proposé à chaque région de signer des conventions de transition avec le préfet de région et l'agence de services de paiement (ASP), organisme payeur du FEADER, afin de définir les modalités de mise en œuvre des dispositions transitoires. A la date du 28 mars 2014, les conventions étaient signées dans toutes les régions à l'exception de deux, ces dernières étant sur le point de l'être. Ainsi, dans la plupart des régions, les aides à l'installation des jeunes agriculteurs peuvent à nouveau être octroyées. Des dispositions avaient, par ailleurs, été prises dès la mi-janvier pour traiter le cas des dossiers les plus urgents. En ce qui concerne le soutien à la modernisation des exploitations agricoles, les premiers appels à projet ont déjà été lancés, parfois sans même attendre la signature de la convention. Les services de l'État, des régions et de l'ASP sont mobilisés pour que l'ensemble des dispositions opérationnelles soient mises en place dans les meilleurs délais sur l'ensemble des mesures concernées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51255

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1952

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3554